6e circonscription de Béthune (P.-de-C.) : *Mariotton*.
6e circonscription de Lyon (Rhône) : *Pressensé*.
10e circonscription de Lyon (Rhône) : *Camélinat*.
1re circonscription d'Auxerre (Yonne).

Les Désistements

PARIS. — Dans le 11e arrondissement, M. Lyonnais, rad. soc. (1.500 voix), se désiste en faveur du citoyen Allemane (3.453). M. Peiffer, « candidat patronné » (666), continue la lutte au second tour ainsi que M. Concy, nationaliste (3.667).

Dans le 19e arrondissement, Dubois, soc. rev., invite par affiche les 4.191 électeurs qui ont voté pour lui « à faire échec au second tour au nationalisme et au royalisme ». M. Lafontaine, sortant, déclare, lui, le seul candidat républicain au second tour est Clovis Hugues.

AISNE. — *Dans l'arrondissement de Soissons* ont obtenu : MM. Magniaudé, rad. soc., député sortant, 6.745 voix ; Thiery, nat., 6.272 ; Millet, ex-président général à Laon, 1.535 ; Debruyère, rad., 565.

M. Millet se retire au second tour.

« Un jour viendra, dit-il, où le suffrage universel, également las des résistances inutiles et des promesses inconsidérées, se ralliera autour d'un programme de réformes pratiques ; où la politique de surenchère, de sectarisme et de déclamation haineuse contre le gouvernement de la République fera place à la politique d'affaires.

Ce jour-là, au lieu d'être 1.500 dans l'arrondissement de Soissons, ils seront 15.000.

En attendant le devoir des républicains est tout tracé. Par où à mes électeurs et je leur répète ce que je leur ai dit hier : Ne désespérons jamais ! Chaque citoyen ne trouve que de sa conscience.

Mais il est bien permis d'avoir un avis. Je tiens, pour ma part, que les principes sont plus importants que les hommes, et que notre premier devoir est d'assurer le triomphe de la République.

M. Dubuisson se désiste en faveur de M. Magniaudé.

OISE. — M. Hélle, radical-socialiste (2.221 voix), se désiste en faveur de M. Thierry Cazes, radical-socialiste (6.631) contre M. Dorez, sortant, député sortant, réactionnaire. M. Thierry Cazes, qui n'est pas un inconnu [illegible] plusieurs cor[illegible] de notre ancien collègue [illegible] regrette le citoyen Claude Cazes.

MILLERAND ET SES ÉLECTEURS

[illegible] commerçant, député sortant, [illegible] inscription au douzième [illegible] 4.000 électeurs [illegible] 1.500 voix.

[illegible] M. Millerand [illegible] Dépêches comme [illegible] Nous [illegible] M. Millerand [illegible] M. Millerand [illegible] M. Chauvin ne se désiste [illegible] M. Millerand refuse de [illegible] à cet égard. Il paraît [illegible] candidature. Certains [illegible] abandonneront. Ils se [illegible] nombreux pour faire [illegible] M. Millerand. Voilà pour le docteur [illegible]

[illegible] spectacles de la fête du 12[illegible] M. Poincaré qui a [illegible] quelque temps ses opi[illegible] M. Chauvin et de la [illegible] Modérés. M. Millerand serait [illegible] voix de ma[illegible]

[illegible] 4.000 électeurs [illegible] 1.500 votants [illegible] M. Millerand [illegible] 1.500 voix.

L'Élection de Millerand

[illegible] M. Millerand [illegible] Dépêches comme [illegible] Nous [illegible] M. Millerand [illegible] M. Chauvin ne se désiste [illegible] M. Millerand refuse de [illegible] à cet égard. Il paraît [illegible] candidature. Certains [illegible] abandonneront. Ils se [illegible] nombreux pour faire [illegible] M. Millerand. Voilà pour le docteur [illegible]

[illegible] spectacles de la fête du 12[illegible] M. Poincaré qui a [illegible] quelque temps ses opi[illegible] M. Chauvin et de la [illegible] Modérés. M. Millerand serait [illegible] voix de ma[illegible]

[illegible] 4.000 électeurs [illegible] 1.500 votants [illegible] M. Millerand [illegible] 1.500 voix.

Déclarations de M. Waldeck-Rousseau

Vienne, 30 avril. — Le « Neues Wiener Tagblatt » publie le compte-rendu d'une conversation très intéressante avec M. Waldeck-Rousseau au sujet des élections législatives. Cette interview porte la signature de M. Bernard, membre de la Chambre française [illegible]

M. Bernard dit que Waldeck-Rousseau avait prédit, avec une précision surprenante, le résultat des élections législatives. M. Arène a donné commencé par le complimenter sur l'exactitude de ses prévisions. M. Waldeck-Rousseau s'est déclaré très satisfait, tant en sa qualité de président du Conseil qu'en celle de prophète. Il a ajouté : « Je ne me suis pas trompé de beaucoup, mais je tiens à ce que vous connaissiez pourquoi je n'ai pas lieu de me faire autrement gloire. Pour formuler un jugement exact, il faut regarder le pays, non pas simplement de façon superficielle, comme le fait un novice en politique mais bien avec une grande attention et en approfondissant les choses. En réalité, tout était calme en dépit d'une factice agitation de surface. Malgré la campagne énergique mais aboutit aux coalitions les plus extravagantes qui se soient jamais formées contre un ministère, on n'est pas parvenu à créer un courant hostile dans la grande masse des électeurs. »

D'après M. Waldeck-Rousseau, la majorité républicaine, dans la nouvelle Chambre, comprendra presque les mêmes éléments que dans l'ancienne, avec une augmentation d'environ vingt voix. *Interrompu sur son intention de se retirer*, le président du Conseil a répondu : « Il est certain que je serais resté si le résultat des élections avait été d'un caractère douteux.

« Il aurait été alors nécessaire de continuer la lutte. Heureusement, cette nécessité n'existe plus ; les élections ont pris une tournure favorable. L'assaut de l'ennemi a été repoussé. »

M. Waldeck-Rousseau, souriant, a mis fin à la conversation sur cette remarque caractéristique qui n'a pas dû éclairer beaucoup son interlocuteur sur ses véritables intentions : « Sans vous dire ce que je compte faire, je puis affirmer que je me sens beaucoup plus à l'aise quant aux résolutions que je pourrai prendre. »

Les Elections et la Presse Russe

Pétersbourg, 30 avril. — Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dit, dans un article sur les élections, qu'il y a lieu de considérer tout particulièrement comme un résultat important, le fait que M. Delcassé, l'homme d'Etat qui dirige avec une si grande hauteur de vues la politique étrangère française, a été réélu dans l'Ariège avec une majorité très considérable.

Le *Novoye Vremia* dit que les élections qui viennent d'avoir lieu en France prouvent que ce pays veut la tranquillité.

Les *Moscovskiy* déclarent que les résultats des élections sont favorables à la République et au gouvernement actuel. Ce journal fait ressortir la grande tranquillité qui a régné pendant les élections.

Il ajoute que la France est maintenant entrée dans une période de calme développement. Il dit en outre que l'on doit considérer ces élections comme l'approbation de l'état de choses qui existe en France depuis que M. Loubet a été élu président de la République.

Lettre de Soissons

AUTOUR DU SCRUTIN

L'ÉLECTION DE SOISSONS

La candidature Vérecque. — Les anathèmes après les dithyrambes. — Lanterne mal éclairée. — Qui a tort ?

(D'un correspondant)

Soissons, 30 avril. — Vous n'ignorez pas que le citoyen Ringuier, père est socialiste anti-ministériel à Soissons, avec l'*Echo Soissonnais* et socialiste ministériel à Saint-Quentin avec le *Combat*.

A Soissons, il opère lui-même, à Saint-Quentin, c'est son fils.

Le citoyen Ringuier fils, candidat contre MM. Desjardins et Depasse a tenu une attitude irreprochable et ce n'est vraiment pas sa faute si M. Desjardins a été élu.

Mais le citoyen Ringuier père ?

C'est une autre « pere » de manches !

Rouffiard comme pas un, il a voulu jouer à l'éminence grise et, dans ce but prétentieux, il s'était fait le petit raisonnement suivant :

Le parti socialiste est divisé en ministériels et en antiministériels. Je ne puis me prononcer pour l'une ou l'autre de ces fractions. Le mieux est donc d'être avec les deux à la fois. A Soissons, je combattrai le ministère ; à Saint-Quentin, je le défendrai. Quoi qu'il advienne, je retomberai donc toujours sur mes pattes. »

Ainsi fait fait.

Le citoyen Ringuier fulmina contre le ministère Waldeck-Rousseau dans l'*Echo Soissonnais* et soutint la politique de ce même cabinet dans le *Combat*.

A Soissons, ce fut le citoyen Charles Vérecque qui lui servit de couverture ; à Saint-Quentin (1re et 2e circonscriptions) il patronna le gouvernement au *Réveil du Nord*, le citoyen Turot et son propre fils.

Tant de machiavélisme devait avoir sa récompense !

Turot est arrivé en excellente posture au ballottage. Il battra M. François Hugues, le député sortant. Quant à Ringuier fils, s'il n'est pas élu, il en aura obtenu un très beau succès. Il succombe avec 4.661 voix contre 5.164 à M. Depasse, 5.758 à M. Desjardins, tous les deux élus. Ce sont de beaux résultats, dans le *Réveil du Nord* n'a, d'ailleurs le droit de prétendre à sa part.

Mais voilà ! il est arrivé des choses roses dans la politique. La preuve c'est que Vérecque [illegible] prodigue son [illegible] : « Je réitère que CENT TRENTE VOIX sur 16.000 votants.

Le cerveau de M. Vérecque ne s'est pas [illegible] ? Non. Il a été au contraire constamment sur la brèche, multipliant les conférences et s'adressant même aux journaux bourgeois (horreurs !), pour l'insertion de ses prises.

Serait-ce donc que l'*Echo Soissonnais* n'a pas dû [illegible] ? Pas davantage. Le journal de Ringuier père a marché avec l'ardeur reproduisant pendant des semaines, à chaque numéro, des « écritures » dûment légalisées de Delory, maire de Lille, de Beauvepaire, adjoint au maire de Lille, de Saint-Aubert, secrétaire d'un syndicat lillois en faveur du candidat socialiste antiministériel, Chrétien Vérecque.

Non, on ne peut pas dire que l'*Echo Soissonnais* ne soit colonial n'est pas tout [illegible] qu'il fallait pour obtenir plus de CENT TRENTE VOIX.

Eh bien, si c'est notre sentiment, ce n'est pas celui de l'*Echo Soissonnais* qui dans son dernier numéro, sous la signature « Jean Lepauvre » accuse Vérecque d'avoir abandonné les socialistes, de les avoir découragés par son attitude inerte, prétentieuse et coupable et s'accuse lui-même d'avoir fait fausse route en le soutenant.

Voici, pour plus de précision, l'article incriminé de Jean Lepauvre.

« Ce n'est pas même pas à attenter : notre dignité d'homme nous ne nous permet pas cette [illegible]

Qu'est-ce qui défaite ?

Les revolés n'ont répondu à notre appel.

120 des autres se sont abstenus contre les forces bourgeoises.

Les socialistes ne nous ont pas suivis.

Abandonnés par ceux qui avaient mission de les conduire à l'assaut, les soldats sont tombés dans le fossé tendu par les ennemis.

Faisant [illegible] Vérecque le coupable de l'affaire ; les électeurs socialistes sont des dupes irresponsables.

Badauds, ne me demandez pas d'autres explications. Votre masse inconsciente ne me comprendrait pas ; quand à vous, vous ne comprenez fort bien.

Depuis plus de quinze jours, nous avions prévu le résultat du scrutin. Désespérément, estimant que nous avions fait fausse route, je m'étais abstenu depuis cette époque de prononcer le nom du candidat.

Hier, seulement pour la forme, j'avais lancé un dernier appel.

Nos amis personnels abstentionnistes, découragés qu'ils étaient par l'attitude inerte, prétentieuse et coupable du candidat, ont même décidé de ne pas aller au scrutin.

Nous sommes battus, mais nous ne sommes pas écrasés.

Les 150 compteront.

Nous nous au combat, nous n'abandonnons pas la lutte.

Sans candidat c'est..... la discipline républicaine ; les révoltés abstentionnistes iront au scrutin.

Il nous plaira d'exercer ainsi notre opposition révolutionnaire, et de manifester notre dégoût de la bêtise humaine.

Jean LEPAUVRE.

Et comme si ce coup de massue ne suffisait pas, l'*Echo Soissonnais*, inscrit plus bas dans le résultat des Elections :

Vérecque « *théoricien* » ..... 130 voix

Qui nous dira jamais ce qu'il y a d'amertume, de dédain, de méchanceté dans ce qualificatif de « théoricien » appliqué par le citoyen Ringuier père au citoyen Vérecque !

Décidément on n'a pas la défaite aimable à l'*Echo Soissonnais* et il ne fait pas bon d'avoir les faveurs de ce journal, quand les électeurs ne les contresignent pas.

Peut-être, le citoyen Ringuier père s'est-il dit qu'il y avait des sacifices nécessaires et c'est probablement pourquoi il livre au ridicule le candidat qu'hier il couvrait de fleurs, espérant, par cette manœuvre, passer, au moins, pour un grand tacticien ?

Il se trompe.

Le politiciens de son acabit, tour à tour radicaux, socialistes modérés et socialistes intransigeants finissent toujours par être pris dans les mailles de leurs propres filets.

L'opinion publique les regarde plus narquoise qu'écœurée, et les laisse sy débattre.

Grève générale des ouvriers de port

AU DANEMARK

Copenhague, 30 avril. — Les associations socialistes ont décidé d'étendre à tous les ports du Danemark la grève des déchargeurs et matelots. Elles ont voté également la grève des cantonniers.

L'Agitation Révolutionnaire

EN RUSSIE

Plus de vingt mille paysans en révolte. — Fuite des propriétaires. — Les meurtres de répression. — Usines incendiées.

Berlin, 30 avril. — D'après les renseignements les plus sûrs qui ont été reçus de Konigsberg, la révolte des paysans dans les gouvernements de Poltava et de Kharkov a pris des proportions considérables. Actuellement les insurgés qui tiennent la campagne sont au nombre de plus de 20.000. D'importants renforts de troupes ont été envoyés dans les districts troublés, et le gouverneur général de Kiew a pris lui-même la direction des opérations militaires.

Dans la seule province de Poltava, les paysans, auxquels se sont joints un grand nombre d'ouvriers d'industrie, ont saccagé soixante propriétés, détruisant tout ce qu'ils ne pouvaient pas emporter. Ils ont pris tout le sucre que contenaient les raffineries du district et l'ont jeté dans la rivière. Dans la province de Kharkov, trente propriétés ont été pillées.

Toute la région est soumise actuellement à un véritable régime de terreur. Partout les grands propriétaires et les intendants se sont enfuis en abandonnant leurs biens à la fureur des paysans.

D'après un correspondant de la « Gazette de Francfort », « les meneurs sont principalement des étudiants qui ont été bannis de certaines grandes villes pour avoir pris part aux troubles universitaires. Déguisés en mandiants et en colporteurs, ils visitent les villages, en excitant le peuple à la révolte et en distribuant partout des placards incendiaires. »

A Moscou même, l'agitation ouvrière est si sérieuse que le Tsar a renoncé à se rendre dans cette ville pour y passer les fêtes de Pâques.

Dans les districts de Moscou et de Tver beaucoup d'usines ont été incendiées.

On sait que depuis quelques années l'industrie russe, principalement celle du fer, a fait appel aux capitaux européens et que les directeurs d'usines et les contremaîtres sont maintenant, en grand nombre des étrangers.

Partout, sur les murs des fabriques, on affiche des placards qui invitent les ouvriers à se soulever contre les affameurs et qui recommandent d'employer contre eux le fer et le plomb.

M. Plehwe, le nouveau ministre de l'intérieur est parti pour Moscou, afin de conférer avec le gouverneur général grand-duc Serge Alexandrovitch.

FRANÇAIS ET BELGES ATTAQUÉS

dans l'Afrique Centrale

Bruxelles, 30 avril. — Le XXe Siècle donne les nouvelles suivantes :

— La station russe de Nikolaïtsyen, sur le Nil, a été attaquée par des bandes arabes par les indigènes révoltés de l'Ouganda.

Des troupes anglaises, sous les ordres d'officiers anglais, se sont battues avec les Arabes et les ont vaincus et dispersés. Il en est résulté des difficultés entre Anglais et Belges.

Mauvaises nouvelles également du Congo. Le poste de Bondo, le Haut-Chinkakas, a été massacré. Cette révolte, qui a pris un caractère inquiétant, a contraint le commandant Dye, chargé de diriger une mission aux coupables, essayer de les réduire.

Le [illegible] sentie devant les [illegible] forte de douze hommes, mais le lieutenant a été grièvement blessé.

La Situation en Belgique

LIBERAUX ET SOCIALISTES

Bruxelles, 30 avril. — L'attitude du Conseil général du Parti ouvrier, au cours des derniers événements, n'a pas été approuvée, il le faut par tous les travailleurs qui s'étaient livrés à la grève pour conquérir, comme le suffrage universel.

La « Vooruit » socialiste, le *Journal de Charleroi* s'est fait à plusieurs reprises l'écho des [illegible] nations des ouvriers, notamment du Borinage qui voulaient continuer la grève en dépit de la décision du Conseil général.

A ce propos, le *Peuple*, organe officiel du Parti ouvrier belge, publie l'article suivant :

« Au lendemain du jour où le Conseil général engageait la classe ouvrière à reprendre le travail, le *Journal de Charleroi* publiait une protestation contre cette résolution.

Nous nous sommes bien recevant nos explications pour le Congrès.

Samedi matin, notre confrère socialiste, sous prétexte de polémiquer avec un journal libéral, lançait contre les membres du Conseil général un [illegible] d'autant plus [illegible] que si elles étaient justifiées, les [illegible] listes, les délégués des fédérations [illegible] ment, les délégués des fédérations de métier, tous ceux qui ont voté de la reprise du travail dimanche dernier, immédiatement d'une excellente [illegible] vrier.

Quelles sont ces accusations ? [illegible] la forme [illegible] *Journal de Charleroi*.

Le Parti contient [illegible] les socialistes ; mais [illegible] des [illegible] minimum [illegible] général et ils lui obéissent avec discipline, [illegible] confiance, avec fermeté. Et, en fait, ils ne faisaient que suivre la politique, la tactique et les ordres du parti libéral.

Quand le Conseil général nous demandait de réduire nos revendications à la seule demande de revision de la Constitution, quand la revision rejetée, il nous demandait de nous contenter de la dissolution des Chambres, c'était au mot d'ordre du parti libéral que nous obéissions.

» Quand il nous prêchait le calme, l'abandon des moyens révolutionnaires et jusqu'au désaveu de nos chants et de nos cris du [illegible], c'était à l'intervention du parti libéral que nous obéissions.

» Quand, subitement, avec une précipitation qu'il est d'ailleurs impossible d'expliquer autrement, il a donné le signal de la reprise du travail et cassé la grève, c'était aux démarches du parti libéral qu'il obéissait et qu'il nous a fait obéir... »

En résumé, le parti libéral a mis la main sur le parti socialiste, grâce à la trahison du Conseil général. Rien que cela !

Il est à peine besoin de dire que nous opposons à toutes ces accusations notre protestation la plus indignée et la plus énergique, et nous défions qui que ce soit de les reproduire devant le prochain Congrès et surtout d'y apporter la moindre preuve.

Jamais ni le parti libéral, ni aucun de ses membres, n'a eu la plus légère influence sur les décisions du Conseil général. Après le triste rôle joué par les libéraux, et surtout par la majorité de la presse libérale, au cours des derniers événements, nous sommes éloigné d'eux plus que jamais. Mais le moment n'est pas venu de régler les comptes. Ce sera pour plus tard.

Il est bien vrai que dimanche dernier, le Conseil général du parti progressiste adressait un manifeste au Conseil général du Parti ouvrier. C'était la première fois qu'une intervention semblable se produisait. Mais que les délégués du Borinage et ceux du Centre, qui ont voté contre la reprise du travail ou se sont abstenus, disent si c'est le manifeste progressiste qui a dicté la décision du Conseil général ou même si ce manifeste a eu quelque influence sur notre décision.

La vérité, puisqu'on nous oblige à la dire, la voici :

Les délégués des fédérations d'arrondissement et les délégués des fédérations nationales de métier ont été d'abord consultés sur la situation de la grève dans leur région respective.

De cet échange de vues, il résultait que déjà dans le courant de la semaine, il y aurait eu des reprises importantes de travail dans toutes les industries autres que l'industrie minière et que, même pour cette dernière, la grève ne pouvait être maintenue dans le bassin de Liège. On ne pouvait donc plus guère compter que sur les mineurs du Hainaut. Or, dans la séance précédente du Conseil général, qui eut lieu vendredi, un de nos députés avait proposé de limiter la grève générale à la seule industrie charbonnière et cette proposition avait été repoussée par tous les délégués de mineurs qui assistaient à la réunion.

C'est donc après avoir constaté que la grève ne pouvait pas être maintenue générale, qu'elle allait finir dans la débandade, que le Conseil général se prononça, à l'unanimité, moins une voix (Borinage) et deux abstentions (Soignies), pour la reprise du travail. L'arrondissement de Carleroi était représenté à la réunion par les citoyens *Furnemont, Cactuwaert, Cavrot, Léonard et Bastin*, qui tous reconnurent l'impossibilité et l'inutilité de prolonger la grève générale.

Et quoi d'étonnant, du reste ? La grève n'avait pas été du tout préparée. Il en fut discrètement question à la séance du Conseil général du 10 avril. Elle prit en trois jours une extension foudroyante, à la stupéfaction générale. C'était admirable ! Jamais notre classe ouvrière n'avait pas manifesté une telle solidarité, une telle puissance.

Les militants socialistes étaient amplement payés de leur peine, consolés de la défaite parlementaire de leur parti. Mais la prolongation du chômage ne pouvait plus avoir d'autre résultat que la déroute de nos troupes, d'inutiles pertes de salaire et peut-être de nouveaux massacres d'ouvriers. En décidant la fin de la grève, le Conseil général a posé un acte de sa gesse et un acte de courage dont tôt ou tard on nous félicitera.

Le jargon judiciaire

Paris, 30 avril. — La commission chargée d'étudier la réforme du style de procédure a entrepris ses travaux au ministère de la justice.

Dans la première séance tenue ce matin, les membres sont tombés d'accord pour commencer cette réforme par la modification des actes qui sont envoyés au grand public : assignations, significations, sommations, commandements.

Cette réforme répond tellement à un besoin général que déjà plusieurs projets et modèles de formules avaient été envoyés au ministère ; ils ont été réunis, remis au rapporteur et seront examinés ultérieurement par la commission.

Faits Divers

HORS RÉGION

TRAGÉDIE DE L'ADULTÈRE

Paris, 30 avril. — Depuis plusieurs mois, Mme Beaugy, femme d'un ouvrier de Saint-Ouen, âgée de 30 ans, avait remarqué un jeune soldat de la section des secrétaires d'état major casernée dans l'immeuble voisin, à l'angle du boulevard Ornano. Fort jolie, elle le provoquait souvent du regard bien vite dans sa chambre, la nuit alors que son mari était endormi. Le soldat ne se sentait pas de devenir l'ami d'une femme mariée à Craignant le [illegible] toujours [illegible] et accordait peu à Mme Beaugy, la nuit qu'elle ne cessait de lui demander.

Pourtant, il céda et il fut convenu que, dimanche, vers minuit, il monterait chez elle. A l'heure convenue, l'épouse infidèle, jugeant son mari endormi, descendit au rez-de-chaussée, dans la cuisine qui touche à la chambre habitée par M. Beaugy ; celui-ci, très alerte, n'avait rien entendu ; elle se trompait. Il vit très bien sa femme qui avait allumé une bougie, marcher à l'aide d'un [illegible] la porte vitrée de la cuisine ; il l'entendit ouvrir la porte de la rue et embrasser le nouvel arrivant.

Mme Beaugy et le soldat montèrent sans bruit et [illegible] dans la chambre à coucher du premier étage. Brusquement, son mari, M. Beaugy, les aperçut et [illegible] « La mare est la haut avec un homme ! » [illegible] Chabaillargue, de la [illegible] alla se coucher dans la [illegible]. Mais, après avoir [illegible] M. Beaugy [illegible] du premier étage.

— Que veux-tu ? demanda sa femme.

— Donne moi mes sabots.

— Attends-le ici bas.

Quelques instants après, Mme Beaugy descendait ; le militaire avait eu le temps de sauter par la fenêtre et de tomber devant le fils Beaugy qui le tint en respect, le blessant même à l'aine avec sa canne à épée.

Aux cris de son fils, M. Beaugy, qui était armé d'un sabre-baïonnette, voulut descendre pour rejoindre son rival ; l'épouse infidèle se jetant alors sur son mari essaya de le retenir et, comme elle se cramponnait à lui, M. Beaugy, devenu furieux, la frappa à quatre reprises différentes, au ventre, avec son sabre-baïonnette. La malheureuse femme [illegible] sans un cri et expira aussitôt.

Cette scène rapide, les cris des deux jeunes gens : M. Beaugy fils et le militaire qui en étaient venus aux mains dans la rue, attirèrent l'attention des voisins et des militaires du casernement contigu ; on courut au commissariat de police de Saint-Denis, avenue de Paris. Bientôt arrivait MM. Coste, commissaire de police, et Troy, secrétaire ; le mari meurtrier se laissa arrêter sans résistance, disant seulement pour sa défense : « Elle m'a déshonoré ». Le cadavre de Mme Beaugy a été enlevé à la Morgue.

L'enquête ouverte par M. Coste a établi que M. Beaugy, très honnête homme, travailleur rangé, n'avait pas l'intention de tuer sa femme, exaspéré par la résistance qu'il rencontrait, il la frappe, alors que c'est seulement à l'individu qui se trouvait avec elle qu'il voulait attaquer. M. Beaugy a été envoyé au Dépôt.

UNE RENTIÈRE ÉTRANGLÉE

Paris, 30 avril. — La série des crimes restés mystérieux et impunis se continue. Après l'assassinat de Mme veuve Dreyfus, la Fontainebleau du bonne veuf Hochebouart, et le meurtre de Mme Clausse, propriétaire, impasse du Pelican, vient encore cette vieille femme, Mme veuve Laporte, rentière, 22, avenue de Wagram, assommée et étranglée dans son appartement sans qu'on possède aucune indication pouvant mettre la police sur la trace de l'assassin.

Depuis quatre ans, habitant seule dans un appartement situé au deuxième étage, 22, avenue de Wagram, Mme veuve Laporte, âgée de soixante quatorze ans. Elle possédait une vingtaine de mille francs de revenus et avait pris l'habitude de garder toute sa fortune chez elle. Les titres étaient rangés dans un secrétaire placé dans un vestibule donnant accès dans le salon, les billets de banque et les bijoux étaient enfermés dans des petits sacs de cuir qui, pendant le jour, étaient dissimulés dans l'armoire à glace, et que Mme Laporte mettait sous son traversin la nuit.

Fort économe, Mme Laporte n'avait à son service qu'une femme de ménage, Mme Querelé qui venait chaque jour, vers neuf heures du matin et repartait après avoir préparé le déjeuner.

Hier matin, Mme Querelé vint, comme d'habitude vers neuf heures, pour faire son service. Elle frappa à la porte, sonna, appela, sans obtenir de réponse. Inquiète, à juste titre, la femme de ménage prévint la concierge qui, à son tour, lasse d'appeler, envoya chercher un serrurier et fit prévenir M. Chapel, commissaire de police du quartier des Ternes.

Le magistrat fit ouvrir la porte qui, contrairement à l'habitude de la vieille rentière, n'était fermée qu'au pène. La chaîne de sûreté avait été arrachée. Dans la seconde pièce, au travers de la porte conduisant du couloir de la cuisine à la salle à manger, gisait le corps de Mme Laporte. La tête et le buste reposaient dans le couloir et les jambes s'allongeaient dans la salle à manger. Les bras relevés un peu au-dessus de la tête indiquaient que la pauvre femme avait voulu se garantir des coups qui lui étaient portés.

La mort paraissait remonter à une vingtaine d'heures ; la victime avait reçu sur le sommet de la tête un coup violent ayant déterminé une blessure assez large d'où le sang avait coulé abondamment. Puis on remarqua sur le cou des empreintes produites par une corde ou par une chaîne, probablement la chaîne de sûreté, et, dans la bouche, un tampon formé avec des morceaux de tale d'oreiller. Le corps était vêtu d'un peignoir en drap noir.

Dans l'appartement, les meubles avaient été ouverts et fouillés. L'armoire à glace dont la porte était grande ouverte avait été bouleversée et les sacs contenant les titres, l'argent et les bijoux avaient disparu.

Le parquet informé de la découverte du crime, chargea M. André, juge d'instruction, et M. Cochefert, chef de la Sûreté, de procéder aux premières constatations.

Les magistrats constatèrent que l'assassin, sans toute très au courant des habitudes de Mme Laporte, a dû pénétrer dans l'appartement au moyen d'une fausse clef. La vieille rentière étant complètement sourde, le malfaiteur a pu se glisser jusqu'à la cuisine et assaillir sa victime au moment où elle entrait dans la cuisine pour préparer le thé qu'elle servait de boisson au repas du soir.

Après avoir assommé Mme Laporte avec une bûche de bois, l'assassin étreignit le cou de sa victime avec les mains et acheva de l'étrangler avec la chaîne de sûreté arrachée à la porte d'entrée.

Aussitôt son crime accompli, le malfaiteur fouilla les meubles, s'emparant de tous les titres, des bijoux et de l'argent, et parvenait à sortir de la maison sans avoir été vu de personne.

M. Cochefert va essayer de reconstituer la composition de la fortune de Mme Laporte et de retrouver les numéros des titres afin de mettre opposition à leur vente.

Les coupables ont dû emporter une somme d'argent supérieure à 150.000 francs. Mme veuve Laporte était actuellement en pourparlers pour acquérir un immeuble de cette valeur qu'elle avait promis de payer comptant, en espèces.

M. Cochefert, qui a bon espoir de retrouver la trace des coupables, croit de plus en plus que le crime a été commis sur une indication précise. Il fait rechercher l'identité des nombreuses femmes de ménage que la septuagénaire avait occupées à son service depuis quatre années.

ATTENTAT A LA DYNAMITE

A GAND

Gand, 30 avril. — Un grave attentat à la dynamite, dont les conséquences auraient pu être désastreuses, a mis en émoi, lundi soir, le quartier qui avoisine la demeure du député clérical Verhaegen, quai au Bois, à Gand.

A 9 heures 45 exactement, une violente explosion se produisait devant l'immeuble habité par le député catholique de Gand, réduisant en miettes tous les carreaux de l'habitation dont le seuil et les dalles du vestibule étaient littéralement arrachés.

M. Verhaegen se trouvait à ce moment avec les siens dans une des chambres du rez-de-chaussée donnant sur le quai et n'en a été quitte pour un moment de vive émotion.

La police, aussitôt prévenue, a organisé un service d'ordre devant l'immeuble dynamité, et le parquet a fait bientôt après un commencement d'enquête.

Il résulte des premiers témoignages enregistrés que des voisins ont aperçu, quelques instants avant l'explosion, trois individus qui s'éloignaient précipitamment.

Dès que l'explosion s'est produite, ils ont supposé que le gouvernement était les coupables, et ont essayé de se couvrir leurs traces. Mais il n'a pas [illegible] de [illegible] rejoindre.

La [illegible] M. Verhaegen n'a qu'un étage. [illegible] le nombre de 14 [illegible] [illegible] qui, chacune, [illegible] [illegible] Pour ne [illegible] [illegible] le plus éloigné de l'endroit où l'explosion s'est produite, tandis qu'ils sont [illegible] de l'autre côté.

Le seuil, en pierre de taille, de la maison est brisé. La porte d'entrée, en chêne, donnant sur la rue, n'est qu'un panneau de la cloison qui sépare le porche du vestibule sont détériorés. La force de l'explosion a été telle que tout le vestibule est rempli de morceaux de bois, de fer et de [illegible] [illegible] [illegible]